

VOLET 2 « Certificat + Assurance »

CERTIFICAT MEDICAL (à faire compléter par votre médecin traitant)

Je soussigné(e), Docteur.....
Certifie avoir examiné.....
Date de naissance.....
Demeurant à.....

Son état de santé ne contre indique pas à ce jour la pratique de la

Gymnastique en section compétition

Gymnastique en section loisir

Date, signature et tampon du médecin

L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, **le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation**, en lieu et place de fournir un certificat médical. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption. Si le licencié répond « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, celui-ci n'aura pas à présenter de certificat médical, mais devra obligatoirement renseigner et signer l'attestation figurant sur la demande de licence certifiant qu'il ou elle a répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire. Dans le cas contraire, le licencié devra remettre un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique.

Allergies connues du gymnaste :.....

ASSURANCE :

Depuis la saison 2019-2020, la notice d'information est dématérialisée. **Elle sera transmise par la Fédération à chaque licencié, par mail, lors de la validation de sa licence. Si vous en souhaitez une version papier, il convient de vous adresser au club.**

Commentaires éventuels que vous souhaitez porter à notre connaissance (texte libre) :

.....
.....
.....

VOLET 3 « Tarifs et planification des cours 2020/2021 »

TARIFS d'INSCRIPTION 2020-2021 Gymnastique Artistique Féminine (GAF) et Masculine (GAM)

Groupes	Pédagogie	Adhésion ⁽²⁾	Licence	Total € ⁽³⁾
Babygyms (section petite enfance)	80	10	35	125
Minipouss (section petite enfance)	90	10	35	135
Poussins/ines ou GAF/GAM (1 cours)	125	10	35	170
Gymnastique Acrobatique ou Team Gym	105	10	35	150
Gymnastique Acrobatique ou Team Gym si cumulé avec une autre activité au sein du club (GAF compétition ou Loisirs)	80	0	0	80
COMPÉTITION dont classe gym : 2 cours hebdo	200	10	35	245
COMPÉTITION dont classe gym : 3 cours hebdo	220	10	35	265
COMPÉTITION classe gym : 4 cours hebdo	240	10	35	285

(2) perçue une fois par famille et donne 1 voix pour AG)

(3) Non inclus le prix du costume, des places pour le gala, la participation aux stages, la tenue d'entraînement (justaucorps, short, tee-shirt...)

Suivant le planning indiqué en feuille annexe : Jour(s) et horaire(s) choisis :

.....

Remise autre(s) enfant(s) inscrit(s) :

- Réduction de 20€ pour le 2^{ème} enfant inscrit ----NOM et prénom :
- Réduction de 30€ pour le 3^{ème} enfant inscrit ----NOM et prénom :

Remise liée aux cours annulés pendant la période « COVID » (pour les licencié(e)s de la saison 2019/2020)

- Réduction de 20€ pour ceux inscrits en section petite enfance
- Réduction de 40 € pour les adhérents inscrits en section Loisirs
- Réduction de 60 € pour les adhérents inscrits en section compétition
- Je fais le choix de renoncer à cette remise et je souhaite la délivrance d'une **attestation fiscale de "don"**.

Montant TOTAL inscription : € (mode règlement :))

Règlement (à libeller à Velay Gym),

- soit par chèque(s) bancaire(s) daté(s) du jour de la demande d'inscription, avec le nom du (des) gymnaste(s) inscrit(s) au dos (fractionnement possible en 3 fois maximum) ;
- soit par Chèques Vacances ou Coupons Sports (tickets CAF non acceptés car relatifs à une inscription en centre de loisirs agréé)
- soit par Chèques Livret Loisirs Jeunes (habitants du Puy-en-Velay) jusqu'au 31/10/2020 ;
- soit en numéraire.

VOLET 4 « Section compétition »

L'inscription en section « compétition » implique certaines obligations :

- Présence assidue des gymnastes aux entraînements hebdomadaires (les parents devront prévenir les entraîneuses ou le club de toute absence de leur enfant).
- Présence à **chaque compétition** (2 à 6/an) : le calendrier des compétitions est transmis en début d'année.
 - o L'absence éventuelle doit être signalée 2 mois avant la date de la compétition concernée.
 - o Passé ce délai, un certificat médical sera fourni au plus tôt (au plus tard, le jour de la compétition).
 - o **En l'absence d'élément, l'amende forfaitaire envoyée au club sera transmise au gymnaste ou aux responsables légaux du gymnaste pour règlement.**
 - o Si le gymnaste ou les responsables légaux sont dans l'impossibilité d'assurer le trajet à une compétition :
 - Se rapprocher au plus tôt des entraîneur(e)s et/ou autres parents pour permettre au gymnaste d'être présent
 - **Rappel** : l'absence d'un gymnaste peut provoquer l'élimination de l'ensemble de l'équipe.
- Port d'une tenue règlementaire lors des **compétitions** organisées par la Fédération :
 - o Pour les filles, elle comporte un justaucorps et une veste de survêtement
 - o Pour les garçons, un léotard (haut), un sokol (bas), un short et une veste de survêtement.
- Les montants indiqués au niveau du tableau « tarifs d'inscription » ne comprennent pas :
 - o le coût de la tenue règlementaire du club pour les compétitions par équipes (environ 100 €)
 - o les frais de déplacement et/ou d'hébergement des gymnastes lors des compétitions départementales ou interdépartementales (à la charge du gymnaste ou des responsables légaux).

CLASSE GYM

L'inscription en « Classe Gym » nécessite la participation à un **minimum de 2 cours hebdomadaires**.

Groupe scolaire Saint-Joseph/Le Rosaire : Voir horaires sur planning en feuille annexe

Collège Jules-Vallès : Voir horaires sur planning en feuille annexe

De plus, la gymnaste s'engage à adhérer à l'Association Sportive du collège et à suivre les séances de gymnastique artistique organisées par l'association (une petite dizaine de séances d'une heure, entre janvier et avril)

L'inscription en Classe Gym est également possible pour les FILLES du primaire et du secondaire bénéficiant d'un aménagement du temps scolaire leur permettant d'être présentes aux horaires mentionnés en feuille annexe (la validation définitive sera effective en fonction des places disponibles et après accord des entraîneuses)

Rappel : Le trajet entre l'établissement scolaire et la salle de gymnastique de Massot (sauf si prise en charge par le responsable légal) aura lieu sans l'accompagnement d'un adulte.

Nous, responsables légaux, nous engageons à respecter les spécificités mentionnées ci-dessus et liées à l'inscription en section compétition et/ou en Classe Gym.

Signatures⁽¹⁾ (précédées de la mention "lu et approuvé")